

Retrouvez tous les avantages de la carte Forum Illimité dans la rubrique « **Tarifs et abonnements** » sur forumdesimages.fr

Coordonnées de l'abonné(e) (à remplir en lettres capitales)

☐ Mr ☐ Mme Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date de naissance :/...../.....

Adresse e-mail :

(votre e-mail est indispensable si vous souhaitez pouvoir réserver sur Internet et recevoir nos offres réservées aux abonné·es)

Tarif de votre abonnement☐ **Tarif plein :**

☐ 132 € pour une durée fixe de 12 mois

☐ **Tarif réduit - sur présentation d'un justificatif valide (-3mois) :**

(étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes en situation de handicap, -30ans, +60 ans)

☐ 108 € pour une durée fixe de 12 mois

POUR UN ABONNEMENT PAR CORRESPONDANCE N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE A CE FORMULAIRE REMPLI ET SIGNÉ

- Une photo d'identité récente
- Votre justificatif de moins de 3 mois pour les tarifs réduits
- Votre règlement :
 - par chèque à l'ordre du Forum des images

Documents à envoyer à Forum des images – service de l'accueil – 2 rue du cinéma – 75001 Paris

Les données recueillies vous concernant et votre photographie font l'objet d'un traitement informatique. Vous renoncez expressément à vous opposer à ce traitement nécessaire à la mise en place de votre abonnement. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les données ainsi recueillies vous concernant peuvent donner lieu à un droit d'accès et de rectification auprès du Forum des images, direction de la communication, Forum des Halles, 2 rue du cinéma – 75001 Paris. La conservation des données recueillies et de votre photographie est nécessaire à la mise en place de l'abonnement et son éventuel renouvellement. Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de l'établissement. Sauf opposition de votre part, en cochant la proposition ci-dessous, les données recueillies vous concernant, pourront être communiquées ponctuellement à des partenaires culturels afin de vous transmettre des offres préférentielles.

☐ Je ne souhaite pas que mes coordonnées soient communiquées aux partenaires culturels du Forum des images

**J'ai bien pris connaissance des Conditions Générales d'Abonnement et déclare y souscrire entièrement.
Date et signature (obligatoires)**

Dispositions générales : Les présentes conditions générales s'appliquent de plein droit à l'abonnement Carte Forum Illimité. La signature du formulaire d'abonnement et l'utilisation de l'abonnement Carte Forum Illimité emportent acceptation sans réserve des conditions générales d'abonnement.

1. Abonnement Carte Forum Illimité :

1-1 La souscription de l'abonnement carte Forum Illimité engage les parties suivantes : l'abonné ou porteur de la carte Forum Illimité, qui bénéficiera de la carte Forum Illimité et en a la responsabilité, le payeur de l'abonnement, qui doit être majeur ou mineur émancipé et qui est responsable du paiement de l'abonnement carte Forum Illimité (le payeur peut être différent ou non de l'abonné(e)), le Forum des images, prestataire de l'abonnement Carte Forum Illimité, dont le siège se situe : Forum des Halles – 2 rue du Cinéma – 75045 Paris Cedex 1.

1-2 Le payeur se porte fort du respect par l'abonné des présentes conditions d'abonnement.

1-3 L'abonnement carte Forum Illimité est souscrit par la signature d'un formulaire d'abonnement obtenu soit auprès des guichets du Forum des images, soit sur le site Internet www.forumdesimages.fr. Le Forum des images se réserve le droit de refuser toute demande d'abonnement ne comportant pas l'ensemble des renseignements et pièces obligatoires exigés sur le formulaire d'abonnement ou à laquelle serait jointe une photo d'identité ne permettant pas d'identifier le demandeur (par exemple, photo non récente, port de lunettes noires, ...). Il se réserve également le droit de refuser le mode de paiement par prélèvement à tout payeur ayant manqué à l'acquiescement de mensualités lors d'un précédent abonnement ou ayant résilié son abonnement précédent.

1-4 L'abonnement carte Forum Illimité est strictement personnel ; il est matérialisé par la délivrance d'une carte nominative comportant, outre les nom et prénom, la photographie de l'abonné, son n° de carte, ainsi qu'un code barre d'identification. Cette carte est délivrée à l'abonné le jour de la souscription. La carte est utilisable dès sa souscription par l'abonné.

1-5 L'abonnement est valable pour une durée initiale de douze mois de date à date à compter de la date de souscription. Si l'abonné a opté pour le paiement par prélèvement, au-delà de la période initiale, l'abonnement pourra être résilié par l'abonné conformément aux dispositions de l'article 5.

Si l'abonné a choisi de régler le montant de son abonnement intégralement lors de la souscription, cet abonnement prendra fin à l'issue des douze mois. L'abonné pourra alors souscrire s'il le souhaite un nouvel abonnement.

1-6 Il est entendu que le Forum des images est fermé pendant la période estivale.

2. Conditions d'utilisation de l'abonnement Carte Forum Illimité :

2-1 Avantages :

- Accès libre à toutes les activités du Forum des images ouvertes aux détenteurs de la carte Forum Illimité aux heures d'ouverture au public, à l'exception de séances exceptionnelles accueillies et des activités Tumo Paris.

- Invitations à des avant-premières dans la limite des places disponibles et sur réservation - Offres d'avantages dans d'autres structures culturelles : informations à jour sur forumdesimages.fr rubrique *Les avantages de la Carte Forum Illimité*

- Informations dédiées : les informations relatives aux programmes du Forum des images sont disponibles sur place, sur le site Internet du Forum des images et envoyées par courriel aux abonnés (à l'exception des destinataires ayant refusé leur consentement).

2-2 L'accès libre aux activités signifie un accès possible pour l'abonné tous les jours de la semaine, pour toutes les activités et toutes les séances dans la limite des places disponibles et des horaires d'ouverture, à raison d'une place par séance et par activité.

Un ticket doit être retiré par le détenteur de la carte Forum Illimité pour pouvoir accéder à la séance choisie (dans la limite des places disponibles). Service de réservation sur place à la billetterie ou par Internet à partir de la date d'ouverture des ventes.

2-3 La carte ne donne aucune priorité d'accès aux guichets et aux activités. Les retardataires ne sont pas admis dans les salles.

2-4 L'accès aux activités du Forum des images se fait impérativement sur présentation du billet délivré grâce à la carte, de la carte visée au 1-4 en cours de validité et le cas échéant d'un justificatif d'identité de l'abonné en cours de validité.

2-5 Il est expressément interdit à l'abonné de revendre le billet émis grâce à sa carte.

2-6 Par la souscription au présent contrat et par l'utilisation de la carte, l'abonné s'engage à respecter les règles de bon usage affichées à l'accueil et dans les documents du Forum des images et, plus généralement, à avoir en toutes circonstances, une tenue et un comportement décents, corrects et respectueux, notamment envers les autres visiteurs, spectateurs et le personnel du Forum des images. A titre d'exemples, il est interdit d'entrer dans les salles 15 minutes après le début du film, de changer de salle en cours de projection ou d'entrer dans une salle complète ou par un accès non expressément autorisé. Les téléphones ou appareils musicaux doivent être éteints avant et pendant la projection. Il est interdit de dégrader le site, de fumer sur le site et de manger en dehors du 7^{ème} bar. Les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas admis sur le site. Toute contrevenance pourra entraîner la sortie du site de l'abonné.

3. Modalités de paiement du prix de l'abonnement :

3-1 Le tarif appliqué pendant la période de douze mois visée à l'article 1-5 est celui en vigueur au moment de la souscription ou de la reconduction. Toute augmentation tarifaire ne pourra s'appliquer aux abonnements qu'au terme de la période initiale visée à l'article 1-5.

3-2 L'abonné (ou le payeur s'il est différent) a la possibilité de régler la totalité du coût de l'abonnement lors de la souscription soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Forum des images, soit par carte bancaire ou par espèces.

3-3 L'abonné (ou le payeur s'il est différent) a également la possibilité d'opter pour un règlement par prélèvement automatique mensuel. La demande d'autorisation de prélèvement doit alors être transmise simultanément à la souscription à l'abonnement, remplie et signée et accompagnée d'un justificatif comportant les coordonnées postales complètes de la banque où le compte est domicilié, d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou d'un Relevé d'Identité Postale (RIP), ainsi que du règlement de la première mensualité en espèces ou chèque postal ou bancaire. Les prélèvements mensuels suivants seront effectués à 30 jours le 5 du mois pour les prélèvements mensuels pour au moins 11 échéances consécutives. L'abonnement par prélèvement mensuel ne peut être souscrit que par correspondance. Le dossier peut être envoyé par courrier, par mail ou déposer sur place aux horaires d'ouverture des caisses du Forum des images.

3-4. En cas de poursuite de l'abonnement au-delà de la période initiale, le prix de l'abonnement sera celui en vigueur au jour de la réception par le Forum des images de la demande d'abonnement pour sa durée initiale.

Toute augmentation tarifaire fera l'objet d'une information, suffisamment tôt pour que l'abonné puisse demander la résiliation de son abonnement avant de subir ladite augmentation tarifaire. Toute augmentation tarifaire ne pourra s'appliquer aux abonnés qu'à l'issue de la période initiale de douze mois de leur abonnement. En cas de continuation de l'abonnement après la période initiale, le prix de l'abonnement sera celui en vigueur à l'expiration de cette période initiale et le montant des prélèvements automatiques sera ajusté proportionnellement aux modifications du prix de l'abonnement.

3-5 De façon à ce qu'il ne puisse y avoir d'interruption dans les prélèvements, en cas de changement d'établissement bancaire domiciliaire ou de compte de l'abonné (ou du payeur s'il est différent), l'abonné doit informer par courrier ou par maille Forum des images (à l'adresse : Forum des images, Service Carte Forum Illimité – 2 rue du Cinéma - 75045 Paris Cedex 1 ou contactaccueil@forumdesimages.fr) du retrait de l'autorisation de prélèvement. Ce courrier devra mentionner les nouvelles coordonnées bancaires de l'abonné (ou du payeur s'il est différent) et un nouveau RIB devra être joint dans les meilleurs délais, accompagné du mandat de prélèvement SEPA dûment rempli et signé.

3-6 Le Forum des images se réserve le droit de demander à tout moment un justificatif récent (moins de 3 mois) à toute personne ayant souscrit un abonnement au tarif réduit.

3-7 En cas d'un rejet de paiement par chèque ou d'un prélèvement mensuel ou d'une interruption dans les prélèvements, la carte Forum Illimité sera immédiatement résiliée. La résiliation entraîne automatiquement la désactivation de la carte Forum Illimité.

Le Forum des images informera le détenteur de la carte Forum Illimité pour lui signifier la désactivation de sa carte et l'inviter à régulariser sa situation le cas échéant.

Suite à une résiliation, toute personne souhaitant souscrire à nouveau un abonnement devra obligatoirement s'acquitter de ses impayés (sur la carte précédente) et payer le nouvel abonnement comptant.

3-8 La carte Forum Illimité est résiliée de plein droit par le Service Abonnés aux motifs suivants : en cas de fraude dans la constitution du dossier d'Abonnement, fausse déclaration, falsification de pièces jointes ; en cas de fraude dans l'utilisation de la carte Forum Illimité ; et notamment dans les hypothèses suivantes : en cas de revende d'un billet Forum Illimité et en cas d'utilisation de la carte Forum Illimité dans un but lucratif.

4. Perte, vol :

En cas de perte ou de vol de la carte Forum Illimité, l'abonné devra en informer le Forum des images par courrier dans les meilleurs délais. Dès lors, un duplicata de la carte Forum Illimité, sera remis à l'abonné. Ses conditions d'utilisation sont strictement identiques à celle de la carte d'origine.

5. Renouvellement, résiliation :

5-1 Pendant la période initiale de douze mois, l'abonné ne pourra demander la résiliation de son abonnement que pour un motif légitime (exemples : décès, déménagement à l'étranger, hospitalisation de longue durée etc., à l'exception de l'article 4 et dysfonctionnement de la carte) par demande expresse formulée par courrier mentionnant ledit motif et accompagné de tous les justificatifs nécessaires. En cas d'acceptation de cette résiliation par le Forum des images, celle-ci ne prendra effet que le mois suivant celui au cours duquel la demande de résiliation a été reçue par le service Carte Forum Illimité. Cette résiliation entraînera la désactivation de la carte. A défaut d'acceptation de la résiliation pour motif légitime, l'abonné ne peut résilier l'abonnement avant la fin de la période initiale de douze mois, l'abonnement se poursuit donc et le prix de l'abonnement reste dû par l'abonné, soit en poursuivant les prélèvements mensuels comme prévus soit par la conservation par le Forum des images du paiement initial effectué par chèque ou espèces. Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement correspondant à cette période autorisera le service Carte Forum Illimité à entamer toute procédure de recouvrement du prix de l'abonnement auquel viendront s'ajouter les frais encourus pour procéder à ce recouvrement.

Au-delà de la période initiale, l'abonné pourra résilier son abonnement par courrier postal, adressé au Service Carte Forum Illimité du Forum des images. Toute demande de résiliation reçue jusqu'au 10 du mois en cours (inclus) sera effective dès le début du mois suivant. Toute demande reçue après le 10 du mois en cours sera effective le mois d'après.

Suite à une résiliation à l'initiative du détenteur ou du payeur de la carte Forum Illimité, le détenteur ou le payeur souhaitant souscrire un nouvel abonnement carte Forum Illimité devra obligatoirement payer le nouvel abonnement comptant.

5-2 La résiliation faite dans les conditions prévues dans l'article 5-1 ci-dessus, entraîne, à l'issue de la période de préavis, la désactivation de la carte ainsi que, en cas de paiement par prélèvements automatiques, l'arrêt de ceux-ci, sous réserve du respect par l'abonné de l'article 5-6 ci-dessous.

5-3 Le Forum des images résiliera de plein droit l'abonnement en cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, de fausse déclaration, de falsification de pièces jointes, d'utilisation frauduleuse du Carte Forum Illimité, de défaut de paiement total ou partiel du montant de l'abonnement ou de non respect des règles de bon usage et en particulier celles visées à l'article 2. Le Forum des images se réserve le droit de recouvrer en justice le montant de la créance ainsi que les frais et honoraires occasionnés par la résiliation. La résiliation entraîne dans tous les cas la désactivation de la carte. Cependant, dans certaines conditions, le Forum des images se réserve la possibilité de maintenir le contrat d'abonnement moyennant le règlement de la dette de l'abonné calculée conformément à l'article 3.

5-4 Le Service Carte Forum Illimité se réserve le droit de refuser tout nouvel abonnement à un abonné et/ou à un payeur (selon le cas) dont l'abonnement a déjà été résilié dans les conditions prévues à l'article 5.1.

5-5 En cas de non-respect des conditions d'utilisation de l'abonnement prévues à l'article 2, le Forum des images se réserve le droit de procéder à tout moment à la résiliation immédiate de l'abonnement Carte Forum Illimité, par notification écrite de la décision. L'interruption interviendra le lendemain du jour suivant celui de la notification à l'abonné.

5-6 Dans tous les cas, l'abonné doit retourner sa carte au Service Carte Forum Illimité du Forum des images dans les cinq jours ouvrables suivant le délai d'expiration du préavis de résiliation.

6. Informatique et liberté :

Les données recueillies concernant l'abonnement et son renouvellement dont la photographie font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les données ainsi recueillies peuvent donner lieu à un droit d'accès et de rectification, par l'abonné, auprès du Forum des images, Service Carte Forum Illimité – 2 rue du Cinéma - 75045 Paris Cedex 1. Sauf opposition de la part de l'abonné, en cochant les propositions au verso, les données recueillies pourront être communiquées ponctuellement à des partenaires culturels pour une transmission d'offres préférentielles et aux services du Forum des images pour l'envoi des programmes, invitations et offres réservées aux abonnés du Carte Forum Illimité.